

Questions Infosession 2

1.1 Sujet du projet pilote

1. **Un projet de formation, de sensibilisation des acteurs de la prévention (médecins, psychologues,...) est-il admissible ?**

Oui ce projet est admissible à condition qu'aucune obligation légale ne soit financée.

Un projet pilote sur la formation et la sensibilisation vise différentes actions qui pourraient être définies, par exemple, au niveau d'intervention "Bien-être dans la sphère privée" et "Politique". Afin d'atteindre les nombreux objectifs du plan d'action, plusieurs projets pilotes sont en cours de lancement. A cette fin, nous faisons appel aux différents acteurs actifs dans la prévention, le traitement et la réintégration des affections mentales liées au travail. Ils peuvent atteindre ces objectifs au moyen d'un projet pilote intégré, inspiré du plan d'action élaboré ou même d'un concept novateur qui n'a pas encore été inclus dans le plan d'action.

2. **Lorsque nous proposons un trajet dans le cadre du projet, différentes parties de ce trajet peuvent-elles être testées simultanément auprès de différentes organisations, étant donné que le trajet entier n'est pas réalisable dans le délai fixé ?**

S'il s'agit de la meilleure solution possible selon le soumissionnaire, cela est certainement permis. Toutefois, le comité de sélection et d'évaluation peut encore ajuster le plan de projet si cette possibilité devait ne pas être considérée comme la plus optimale.

1.2 Type projet pilote

3. **En tant qu'hôpital, nous travaillerons avec un médecin du travail, la mutuelle, la cellule de prévention et les RH pendant le projet pilote. S'agit-il d'un projet individuel ou transversal**

À partir du moment où vous travaillez avec différentes organisations, vous parlez d'un projet transversal. Si ces structures existent en interne au sein de l'organisation (dans ce cas-ci, un hôpital), il s'agit d'un projet pilote individuel.

1.3 Qui peut introduire un projet pilote ?

4. **Un fournisseur de logiciels peut-il soumettre un projet, bien sûr avec des acteurs de soins en tant que partenaire mais en tant que soumissionnaire ?**

Oui, l'appel à projets pilotes est ouvert à toutes les parties intéressées et parties prenantes. Cependant, il est important que le partenaire commercial ne réalise pas de profit grâce aux subventions accordées pour la réalisation du projet pilote.

5. **Est-il problématique qu'une institution publique, une communauté ou une région fasse partie d'un consortium, sachant que le projet pilote sera financé par une subvention du fédéral ?**

L'inspecteur des finances autorise l'utilisation de fonds fédéraux pour des projets auxquels les régions et communautés participeraient à condition que (1) les ministres compétents aient donné leur accord explicite et (2) que le projet soit cofinancé par la ou les entités ou le ou les ministres compétents.

1.4 Collaboration

6. **Existe-t-il une taille minimum de l'échantillon pour la validation du projet pilote ?**

Non, tout dépend de vos objectifs. Plus l'échantillon sera représentatif de votre groupe cible, mieux c'est. Il est toutefois essentiel de veiller à la validité de l'échantillon, quelle que soit sa taille. En outre, nous attirons votre attention sur l'importance d'inclure le plus grand nombre possible de dimensions du canevas pour la prévention intégrée dans le projet pilote.

1.5 Canevas de prévention intégrée

7. **En tant que prestataire de services, sommes-nous considérés comme un milieu professionnel ?**

Le Milieu professionnel comprend tous les acteurs directement impliqués dans le milieu professionnel, à savoir les employeurs, les travailleurs, les syndicats, les services de prévention internes et externes, les médecins du travail, etc.

8. **Qu'est-ce que le mapping sur le canevas de prévention intégrée ?**

Le mapping consiste à indiquer les dimensions du canevas qui seront couvertes par les objectifs de votre projet. Dans le cadre de ce mapping, il est fondamental de motiver et d'argumenter les dimensions retenues. Autrement dit, votre proposition doit expliquer clairement en quoi votre projet permet de couvrir les dimensions du canevas que vous avez indiquées dans le mapping.

1.6 Calendrier / Planning du projet

9. Le développement ultérieur du projet pilote soumis peut-il être inclus dans la phase de démarrage ?

Dans la phase de démarrage, le plan du projet peut être détaillé plus en profondeur. Au besoin, l'approche, le calendrier et la planification seront précisés au cours de cette phase, en consultation avec le comité de sélection et d'évaluation. Toutefois, la budgétisation et les principales étapes du projet pilote sont fixées définitivement lors de la sélection.

10. Dans quelle mesure l'organisation (public cible) à laquelle un concept s'appliquerait devrait-elle déjà être connue lors de la soumission le 21 septembre ? Cela peut-il encore être formalisé dans la phase de démarrage (novembre-décembre) ?

En règle générale, il est préférable d'être le plus précis possible dans vos candidatures. Les organisations qui serviront de public test ne doivent pas toutes être connues et formalisées au moment de soumettre un projet pilote. Néanmoins, la méthodologie devra décrire les éléments suivants :

- Secteur(s) concerné(s) ;
- Caractéristiques juridiques du public cible ;
- Caractéristiques organisationnelles importantes du public cible.

Les organisations exactes peuvent encore être divulguées au cours de la phase de démarrage.

11. Le questionnaire pour les mesures en T₀, T₁ doit-il avoir été déjà conçu au moment de l'introduction du dossier ? L'élaboration finale peut-elle avoir lieu pendant la mise en œuvre (après l'attribution du projet) en raison du coût ?

L'élaboration d'un questionnaire peut constituer un des éléments du projet pilote et ne doit pas être élaboré à l'avance pour la sélection. Si l'objectif et le concept de ce questionnaire sont déjà connus, ils peuvent être expliqués et décrits dans les phases du projet, et indiqués dans la budgétisation.

1.7 Plan de projet

12. Quelle est la différence entre les phases de projet "situation souhaitée" et "implémentation" ?

La situation souhaitée est celle qui est recherchée et qui, grâce au projet, devrait être atteinte. La situation souhaitée doit être clairement et soigneusement définie dans la proposition. En outre, la proposition doit contenir une description détaillée des éléments suivants de la situation

souhaitée : (1) la méthodologie qui sera appliquée pour atteindre les résultats souhaités, (2) chaque étape et activité nécessaire pour élaborer et réaliser la situation souhaitée.

L'implémentation concerne la mise en œuvre effective des mesures nécessaires pour parvenir à la situation souhaitée. En principe, le projet devrait prévoir des possibilités de mise en œuvre par (et en coopération avec) les acteurs, personnes, institutions, organisations, etc. concernés. Si le projet pilote se limite à une phase conceptuelle seulement et n'est pas axé sur la mise en œuvre, un plan de mise en œuvre détaillé doit être présenté, dans lequel une mise en œuvre future est décrite en détail (étapes, moments de décision importants, etc.).

13. Qu'attend-on précisément dans la phase "Communication et adhésion" ?

Tout au long du processus, une attention particulière doit être portée à l'adhésion de tous les acteurs impliqués et à la communication. Selon le contenu du projet pilote, une communication externe et/ou interne aura lieu au cours du projet afin d'obtenir le soutien des bonnes parties prenantes. Si une communication externe n'est pas souhaitable lors de l'élaboration du projet pilote, il faut expliquer pourquoi une telle communication n'est pas souhaitable. Toutefois, la communication interne aux différentes structures de concertation doit toujours être décrite. Au début du projet, un plan de communication doit être finalisé et l'équipe projet est responsable de sa mise en œuvre.

14. Comment le plan de projet doit-il être rempli sur le document Excel joint ?

Ce document est destiné à inspirer les soumissionnaires. Le présent document a pour but de fournir un aperçu sommaire de toutes les étapes du projet qui seront réalisées au cours du projet pilote avec la méthodologie, le budget et l'estimation de temps correspondants

1.8 Équipe projet

15. Que doit-on faire si le coordinateur de projet devenait absent ? Faut-il prévoir un back-up ?

Il revient à l'équipe qui dépose le projet d'évaluer si elle préfère indiquer d'emblée, lors du dépôt du projet, qui sera le back up éventuel du coordinateur de projet (voire de tout autre membre clef de l'équipe) ou si elle opte pour une solution 'en cours de route' au cas où une telle éventualité se produirait. Tout changement durant l'exécution du projet devra être communiqué au CSE.

1.9 Budget

16. Quelles dépenses ne peuvent pas être financées par le projet ?

Toutes les dépenses liées à l'exécution du projet pilote peuvent être prises en compte dans l'établissement du budget. Les coûts pertinents comprennent, entre autres, les coûts de personnel, les coûts liés aux TIC, l'infrastructure, etc.

17. Le projet peut-il financer les coûts et les heures de travail pour l'élaboration d'un questionnaire scientifique ?

Oui, un projet pilote peut contenir une étude purement théorique d'un concept/hypothèse novateur.

18. Nous nous demandons si les services fournis dans le cadre du projet pilote pouvaient être budgétés dans la proposition de projet ?

L'entreprise qui fournit les services ne peut pas tirer de bénéfices du projet pilote. Tous les frais pertinents pour la mise en œuvre et l'expérimentation d'un concept développé dans les entreprises devraient certainement être inclus dans le budget.

Si vous estimez nécessaire qu'une partie de ce service soit payée, vous devez le motiver dans le modèle et l'évaluer sur la base des coûts liés aux déplacements, à la restauration, à la réalisation ou à d'autres coûts pertinents. Cette partie de la subvention doit être estimée par les soumissionnaires eux-mêmes et doit également être justifiée au moyen d'arguments pertinents.

19. Le coût pour l'entreprise avec laquelle vous souhaitez tester une bonne pratique peut-il également être inclus dans le projet ? Ou seulement les frais de personnel de l'équipe de projet ?

Le coût de l'expérimentation des meilleures pratiques dans une entreprise peut être inclus dans le budget si la société exécutante n'en tire aucun profit. Tous les coûts pertinents pour la mise en œuvre et l'expérimentation d'un concept développé dans les entreprises peuvent être inclus dans le budget.

20. Comment les coûts salariaux doivent-ils être budgétés ? Devons-nous travailler avec des montants fixes, au moyen d'un montant fixe pour l'ensemble des coûts salariaux, ou le coût salarial réel ?

En premier lieu, la budgétisation des frais de personnel est une estimation forfaitaire puisque la personne n'est en principe pas encore en fonction. D'autre part, la charge de travail pour ses prestations doit être justifiée. Les soumissionnaires doivent alors justifier les coûts réels du budget demandé (notamment au moyen de fiches de paie) pendant la durée du projet pilote. La budgétisation des frais de personnel peut donc être effectuée au mieux sur la base des coûts salariaux.

21. La budgétisation doit-elle se faire en jours/homme ou en % d'ETP ? Le fonctionnement en mode 'consultant' est-il possible ou les personnes peuvent-elles également être engagées pour la durée du projet ?

Des personnes peuvent certainement être embauchées pour la durée du projet. Pendant le projet pilote, les frais de personnel doivent être justifiés par des fiches de paie et en fonction du nombre de jours prestés dans le cadre du projet pilote.

22. Les heures de formation des collaborateurs peuvent-elles être prises en compte ?

Oui, si les heures de formation sont pertinentes pendant l'exécution du projet pilote, elles peuvent être incluses dans le budget avec l'argumentation correspondante.

23. Doit-on soumettre un plan budgétaire détaillé immédiatement au moment de la soumission ou est-ce également possible par la suite ?

Pendant la phase de démarrage, il est encore possible d'affiner le plan du projet, ce qui inclut le calendrier, le budget et la planification. D'autre part, le projet pilote est également sélectionné sur la base du budget total. Ce budget total est définitif et ne peut plus faire l'objet d'ajustements après la sélection. Toutefois, la répartition entre les membres du projet, les consortiums ou les phases du projet peut encore être ajustée si nécessaire.

1.10 Continuité / durabilité des projets pilotes

24. Lors de l'évaluation de la continuité du projet pilote, s'agit-il de la faisabilité du budget pour garantir la continuité. ?

La continuité et la durabilité du projet concernent le fait que les résultats du projet pilote sont destinés à durer et qu'à l'avenir, ils pourront être exploités par d'autres entreprises, institutions ou autres organismes.

1.11 Evidence-based / best practices

25. Existe-t-il un modèle standard recommandé par le comité de sélection pour valider le burn-out ? (Par exemple, le modèle Maslach Burnout Inventory peut-il encore être utilisé ? Malgré les critiques croissantes ? Ou l'alternative de la KU Leuven (outil BAT), le Oldenburg Burnout Inventory ou un autre modèle ?)

Le comité de sélection ne recommande pas de modèle. D'un point de vue scientifique, tous les modèles devraient être possibles dans la mesure où chaque modèle a ses avantages et ses inconvénients. Lors de la soumission des projets pilotes, il s'agit principalement d'utiliser le modèle approprié en fonction des projets pilotes et de motiver ce choix de manière approfondie.

26. Existe-t-il des informations, des directives ou du matériel fondés sur des données probantes validées qui servent de base à l'organisation ou à la mise en œuvre de la formation des prestataires de soins de santé, par exemple ?

Il n'existe pas de lignes directrices sur l'information fondée sur des données probantes. Les soumissionnaires des projets pilotes doivent présenter les meilleures pratiques et/ou le matériel scientifique utilisé en fonction de leur pertinence pour le projet pilote. Il existe diverses sources scientifiques et autres, telles que le Conseil Supérieur de la Santé, qui peuvent être utilisées le cas échéant.

1.12 Propriété intellectuelle

27. **Qu'advient-il de la PI de ce qui est développé dans le projet ? La PI restera-t-elle propriété du consortium ou deviendra-t-elle propriété de l'État ? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?**

"Dans le cas où l'application a été développée avec le budget fédéral, elle devrait pouvoir être utilisée par les institutions fédérales qui pourraient également décider de la mettre à la disposition d'autres organisations ou groupes cibles, sans avoir à payer les frais de développement de cette application. Par exemple, selon le type d'application, les institutions fédérales peuvent décider de la mettre à la disposition du citoyen sur son site Web. Évidemment, les coûts de mise en œuvre, de maintenance, d'hébergement et de mise à jour de l'application doivent être payés par les utilisateurs, bien sûr en consultation avec le développeur ou les propriétaires de l'application. Dans ce cas, il sera nécessaire d'estimer ces coûts spécifiques lors de la soumission du projet pilote, afin de renforcer l'argumentation en termes de durabilité / continuité du projet."

28. **Sous quelle forme les questionnaires et matériels élaborés en cours de projet peuvent-ils être utilisés par le soumissionnaire lui-même après la fin du projet et de quelle manière par le gouvernement ?**

Les questionnaires et matériels développés dans le cadre du projet pilote et qui ont donc été financés, peuvent être utilisés par les soumissionnaires après la fin du projet. Après la fin du projet pilote, ils doivent aussi pouvoir être utilisés par les instances publiques.

29. **Quelle est la propriété intellectuelle de notre outil après novembre 2019 ?**

Le soumissionnaire du projet pilote reste propriétaire de l'outil développé, mais les instances publiques ont le droit d'utiliser cet outil et d'également le diffuser (voir question 28).

1.13 Template de candidature

30. **Que se passe-t-il si l'on dépasse le nombre maximal de caractères et que vous ne pouvez pas résumer encore plus ? Par exemple 523 au lieu de 500.**

Dans la nouvelle version du template, le soumissionnaire devra contrôler lui-même le nombre maximal de caractères (sans espaces). Vous avez donc toujours le loisir de terminer votre phrase, dans ce cas précis, si 523 caractères sont suffisants pour terminer la phrase, c'est autorisé.

31. **Que faut-il faire si la liste des objectifs liés est plus longue que 10 ?**

Si l'objectif du projet pilote comprend plusieurs actions du plan d'action, il faut faire le lien avec les sous-objectifs et/ou les objectifs. Plus particulièrement, l'argumentation sur le lien entre les objectifs du plan d'action et l'objectif du projet pilote est importante.

32. Si la coordination de projet est une responsabilité partagée, comment mentionnez-vous cela dans le formulaire ?

Un coordinateur de projet "principal" responsable de la gestion du projet doit être nommé. Dans le cas d'un deuxième coordinateur de projet, le CV doit être joint en annexe et au niveau des rôles et responsabilités il faut indiquer qu'il s'agit du deuxième coordinateur de projet. Dans l'aperçu de l'équipe de projet, il conviendra d'indiquer également dans la colonne "Rôle dans le projet", coordinateur de projet 2.

33. Au point 11 de la candidature pour les pilotes transversaux, il est indiqué qu'au moment de la soumission (21 septembre) un plan de projet simplifié peut être utilisé. Faites-vous référence pour cette version simplifiée au template Excel qui a été mis à disposition ?

En général, il est préférable d'être aussi précis que possible lors de la remise de la candidature pour les projets pilotes. Le modèle Excel disponible sert d'inspiration pour les soumissionnaires. Le plan de projet simplifié doit inclure toutes les phases du projet pilote avec la méthodologie pertinente pour atteindre les résultats souhaités. Une estimation du temps et du budget par étape du projet doit également être faite ici.

34. Donnons-nous les déclarations d'intention des entreprises / parties prenantes qui ne font pas partie du consortium, mais collaborant au projet ? Si oui, où ?

Elles doivent être jointes en annexe. À la fin du template, vous avez une option qui vous permet d'ajouter des annexes supplémentaires.

35. Une signature originale est-elle nécessaire sur les documents à signer ?

La signature originale des organisations faisant partie du consortium et des membres de l'équipe est nécessaire pour garantir la participation des membres au projet pilote.

36. Le template de candidature doit être imprimé en PDF, mais tous les caractères ne sont pas visibles dans les cadres au moment de l'impression.

Une nouvelle version du template de candidature est disponible en ligne. Dans la nouvelle version, il n'y a plus de limitation automatique du nombre de caractères, en raison des problèmes techniques qui en ont découlé. C'est donc à vous de contrôler vous-même la longueur du texte. La limitation du nombre de caractères (sans espaces) est stricte, mais vous aurez toujours la possibilité de terminer votre phrase même si vous dépassez la limite.

37. Le document ne peut pas être complété en MAC, avez-vous une solution à proposer ?

Une nouvelle version du template de candidature est disponible en ligne. Dans la nouvelle version, il n'y a plus de limitation automatique du nombre de caractères, en raison des problèmes techniques qui en ont découlé. C'est donc à vous de contrôler vous-même la longueur du texte. La limitation du nombre de caractères (sans espaces) est stricte, mais vous aurez toujours la possibilité de terminer votre phrase même si vous dépassez la limite.

1.14 Sélection des projets pilotes

38. Tous les projets transversaux sont-ils invités à venir défendre leur projet oralement ? les dates sont-elles déjà connues ?

Non, le comité de sélection et d'évaluation établira une shortlist des projets pilotes qui pourront venir défendre leur projet oralement. Les dates seront communiquées sous peu.

39. Qui fait partie du comité de sélection ?

Afin d'éviter toute forme de pression et de lobbying auprès des membres du comité de sélection et d'évaluation, les noms des membres du comité de sélection ne sont pas publiés. La neutralité, l'impartialité et l'indépendance de ce comité sont garanties.

40. Les experts faisant partie du comité de sélection et d'évaluation peuvent-ils également introduire des projets ?

Non, ni les membres du comité de sélection et d'évaluation, ni les membres des sous-commissions ne sont autorisés à introduire un projet, ni à participer de quelque manière que ce soit à un projet pilote introduit, que ce soit directement ou indirectement.

1.15 Évaluation

41. Vous demandez de préciser les KPI qui mesurent le processus du projet pilote. Vous voulez dire le suivi du projet ? (portée, moyens, temps). Ou pouvez-vous donner une indication de ce que vous entendez exactement par-là ?

Les méthodes d'évaluation font la distinction entre l'évaluation des processus et l'évaluation de l'impact.

L'évaluation du processus fait référence à l'évaluation de la méthodologie choisie dans le cadre du projet pilote. Pour donner un exemple concret : si un projet pilote veut tester une méthodologie dans 10 écoles et que finalement il n'est testé que dans 3 écoles, c'est l'évaluation du processus et donc aussi de la méthodologie.

L'évaluation de l'impact est plus qualitative et porte sur les résultats obtenus par le projet pilote. Dans l'exemple fictif, ce serait plutôt que l'absence d'enseignants a diminué de x%. Les deux types d'indicateurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.

42. Je voudrais savoir si les 2 évaluations de mai et novembre 2019 pour les projets pilotes sont des évaluations qui devraient être traitées par le projet pilote lui-même, en utilisant un évaluateur externe ou si les projets sont évalués par Möbius elle-même. En d'autres termes, dois-je budgétiser les coûts des deux évaluations externes ?

L'évaluation sera effectuée par le comité de sélection et d'évaluation indépendant et neutre composé de plusieurs institutions gouvernementales et universitaires. L'évaluation ne doit pas être estimée dans la budgétisation.

1.16 Suivi

- 43. Si un projet pilote est sélectionné, un rapport de suivi est attendu tous les deux mois et envoyé au comité de sélection et d'évaluation. Quelle est la forme de ces rapports et combien de temps faut-il pour les remplir ?**

Les fiches de suivi standard seront fournies et expliquées aux coordinateurs des projets pilotes sélectionnés. Les tâches effectuées, les obstacles rencontrés, les moments de décision importants et la mise à jour des KPI doivent y être expliqués de manière synthétique. Compléter ces fiches ne prendra pas plus que 2 à 3 heures tous les deux mois.

- 44. Si un projet est sélectionné, y a-t-il également la possibilité de soumettre certaines choses à l'avis de Möbius ?**

Möbius ne jouera qu'un rôle de facilitateur dans la suite du projet et ne sera pas impliquée dans le contenu des projets pilotes. Au cours des projets pilotes, il est possible de faire appel au comité de sélection et d'évaluation pour un examen plus approfondi et/ou un ajustement du projet, ce comité étant chargé du suivi du contenu de ces projets pilotes.

- 45. Développer et tester des logiciels en 10 mois, c'est très court. Les projets doivent-ils s'arrêter en 2019 ?**

Les projets pilotes doivent être terminés fin novembre 2019. Il s'agit donc de projets pilotes d'une durée d'un an.

- 46. Que se passe-t-il après l'évaluation de fin novembre si le projet pilote est évalué négativement ou positivement ?**

Comme la littérature scientifique ne contient pas toutes les données pertinentes, de nouvelles études expérimentales doivent être mises en place pour évaluer les progrès et l'efficacité de certaines pratiques. Que les résultats soient positifs ou négatifs, ils assurent le progrès de la réflexion.

Si un projet pilote a des résultats négatifs en novembre 2019, cela ne signifie pas nécessairement que la subvention sera récupérée. Un recouvrement important n'est effectué que si, après vérification, il apparaît que les fonds octroyés n'ont pas été utilisés correctement (c'est-à-dire pas conformément à la proposition soumise).

Cependant, si les résultats sont positifs, il n'y a aucune possibilité d'expansion. Les projets pilotes prendront fin après un an.